

Lettre aux parents de nos écoles

Qui sont les AESH ?

Ce sont, dans les classes, **les accompagnant-es des élèves en situation de handicap.**

LES RAISONS DE LEUR GRÈVE ET DE LEUR COLÈRE

- **Actuellement embauché-es dans les écoles sur la base de contrat de 24 heures et payé-es 758,70 euros par mois !**
- **Avec de plus en plus d'élèves à accompagner sur ces 24 h, leurs conditions de travail deviennent insupportables.**

Après une grève départementale bien suivie le Mardi 9 février 2021, les AESH se mobilisent à nouveau pour une grève nationale et intersyndicale le jeudi 8 avril 2021 afin de dénoncer leurs conditions de travail et de rémunération.

Leurs revendications :

- refus de temps partiel imposé et un vrai statut de la Fonction Publique et surtout un salaire décent.

- que toutes les heures d'accompagnement d'AESH dues aux élèves soient pourvues : encore trop d'enfants non accompagnés ou accompagnés en deçà de leur notification.

- La création de postes d'AESH et le recrutement d'AESH, il manque environ 1000 postes sur notre département !

- L'arrêt des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) car ceux-ci entraînent : la mutualisation des heures soit un-e AESH pour plusieurs enfants ou un-e AESH pour plusieurs écoles Nous souhaitons un retour à la prise en charge individualisée, avec notification MDPH.

- Une formation professionnelle de qualité et sur le temps de travail.

- Le droit à la mutation pour tous, avec la possibilité de changer d'école, de ville ou de département

Afin d'accueillir les élèves en situation de handicap, exigeons ensemble des moyens à la hauteur des besoins, les enfants ont DROIT à une scolarisation et un accompagnement de qualité. L'inclusion des élèves handicapé-es ne peut se faire à n'importe quel prix. Les AESH sont des collègues essentiel-les dans les écoles pour tou-ttes, élèves, parents, enseignant-es.

Editée à l'initiative du SNUipp-FSU 93

Ne pas jeter sur la voie publique

Lettre aux parents de nos écoles

Qui sont les AESH ?

Ce sont, dans les classes, **les accompagnant-es des élèves en situation de handicap.**

LES RAISONS DE LEUR GRÈVE ET DE LEUR COLÈRE

- **Actuellement embauché-es dans les écoles sur la base de contrat de 24 heures et payé-es 758,70 euros par mois !**
- **Avec de plus en plus d'élèves à accompagner sur ces 24 h, leurs conditions de travail deviennent insupportables.**

Après une grève départementale bien suivie le Mardi 9 février 2021, les AESH se mobilisent à nouveau pour une grève nationale et intersyndicale le jeudi 8 avril 2021 afin de dénoncer leurs conditions de travail et de rémunération.

Leurs revendications :

- refus de temps partiel imposé et un vrai statut de la Fonction Publique et surtout un salaire décent.

- que toutes les heures d'accompagnement d'AESH dues aux élèves soient pourvues : encore trop d'enfants non accompagnés ou accompagnés en deçà de leur notification.

- La création de postes d'AESH et le recrutement d'AESH, il manque environ 1000 postes sur notre département !

- L'arrêt des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) car ceux-ci entraînent : la mutualisation des heures soit un-e AESH pour plusieurs enfants ou un-e AESH pour plusieurs écoles Nous souhaitons un retour à la prise en charge individualisée, avec notification MDPH.

- Une formation professionnelle de qualité et sur le temps de travail.

- Le droit à la mutation pour tous, avec la possibilité de changer d'école, de ville ou de département

Afin d'accueillir les élèves en situation de handicap, exigeons ensemble des moyens à la hauteur des besoins, les enfants ont DROIT à une scolarisation et un accompagnement de qualité. L'inclusion des élèves handicapé-es ne peut se faire à n'importe quel prix. Les AESH sont des collègues essentiel-les dans les écoles pour tou-ttes, élèves, parents, enseignant-es.

Editée à l'initiative du SNUipp-FSU 93

Ne pas jeter sur la voie publique